



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
DE LA RECHERCHE ET DE  
L'INNOVATION



**LE RECTEUR DE LA RÉGION ACADEMIQUE ILE DE FRANCE  
RECTEUR DE L'ACADÉMIE DE PARIS, CHANCELIER DES UNIVERSITÉS**

**Vu** l'article L822-1 du Code de l'Éducation relatif aux œuvres sociales en faveur des étudiants,

**Vu** les articles R822-1 à R822-18 du Code de l'Éducation relatif aux œuvres sociales,

**Vu** l'arrêté du 18 octobre 2018 relatif à l'élection des représentants des étudiants aux conseils d'administration du Centre national et des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires et notamment l'article 9,

**Vu** l'arrêté du 15 octobre 2018 fixant les dates des élections des représentants des étudiants aux conseils d'administration des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires,

**Vu** l'arrêté rectoral en date du 19 octobre 2018 fixant la composition de la commission électorale

*Après avis de la commission électorale réunie le 23 octobre 2018,*

**ARRETE**

**Article 1 :** Les élections des représentants des étudiants au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires de l'académie de Paris se dérouleront le mardi 27 novembre 2018.

**Article 2 :** Le nombre de représentants étudiants titulaires est fixé à sept.

**Article 3 :** Le nombre de représentants étudiants suppléants est fixé à sept.

**Article 4 :** La date limite de dépôt des candidatures est fixée au lundi 12 novembre 2018 à 18 heures.

**Article 5 :** Le Directeur général du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de l'académie de Paris est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 25 octobre 2018

Gilles PÉCOUT